



PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE SAINTE-THÉRÈSE
TENUE LE 12 OCTOBRE 2010

Présences:

Mmes Josée Dubé
Monia Champagne
Jocelyne Poiré
Josée Simard
Catye Brière
Marie-Josée Brassard
Josée Nolet
Roxan Sabourin
Josée Fortin
Isabelle Petit
Johanne Duguay
Sonia Lemay

MM. Yoland Nadon
Donald Lecomte
André Bilodeau, directeur

Absence **Mme** Rose-Anne Mercier

Mot de bienvenue Madame Josée Dubé souhaite la bienvenue à tous.

Vérification du quorum Le quorum est atteint.

Adoption de l'ordre du jour **CE-302-10 IL EST RÉSOLU**, sur proposition de madame Catye Brière,
QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

**Dates des
prochaines
réunions**

Les réunions auront lieu le 7 décembre, 8 février, 19 avril et 14 juin.

**Recherche de
solutions pour le
fournisseur de la
garde-robe
scolaire**

Suite à une discussion sur les problématiques présentées par madame Blais voici ce qui est proposé comme éléments de solutions :

- Considérant que l'entreprise Frérot Soeurette 1987 inc. n'a pas tenue compte de toutes les clauses concernant les commandes de vêtements (à savoir tenir un inventaire sans savoir si elle pourra les vendre);
- Considérant que l'entreprise Frérot Soeurette 1987 inc. possède un inventaire important de vêtements à l'effigie de l'école parce qu'elle a pris un risque en achetant des vêtements sans commandes fermes de la part des parents;
- Considérant que nous trouvons important comme conseil d'établissement suite au sondage des parents de maintenir la garde-robe scolaire :

Nous souhaitons aider l'entreprise en lui permettant d'effectuer une vente de liquidation dans notre établissement en janvier 2011 prochain. Lors de cette vente de liquidation nous fournirons de la main d'œuvre pour diminuer ses frais d'exploitation.

Cependant pour se faire :

- L'entreprise devra d'abord nous préparer par un écrit clair sur ce qu'elle désire vendre, type de vêtement, grandeur, couleur, prix suggéré, prix de vente après réduction pour éviter toute ambiguïté ou malentendu avec nos parents. Cette feuille doit être fournie cet automne. L'école s'engage à la publiciser auprès des parents pour aider l'entreprise.
- De plus, **l'entreprise doit maintenir** son approvisionnement pour fournir des vêtements aux grandeurs demandées par les parents.
- À cette fin, nous demandons également à l'entreprise de vérifier avec des compagnies régionales si elles peuvent fournir davantage à la pièce des vêtements selon les exigences des parents. Tout comme l'entreprise Frérot Soeurette 1987 inc. le demandait en 2006 en prônant l'achat local.
- Toutefois, les exigences demandées par les parents ne devraient cependant pas dépasser le cadre demandé par l'école, soit manches courtes seulement, 4 couleurs (rouge, bleu marin, bleu pâle, rouge

et blanc) et quelques modèles les plus populaires.

- Nous rappelons également à l'entreprise qu'elle devrait commander seulement lorsque ses ventes sont prévus par des ventes fermes des parents. Si elle désire maintenir un inventaire plus important, en prenant un second risque, c'est sa responsabilité.
- Les membres du conseil d'établissement désirent également voir les modèles et les caractéristiques (prix et qualité des vêtements) que peuvent fournir les entreprises régionales avant qu'elle n'accepte ou refuse leur offre.

Pour la broderie c'est l'entreprise Frérot Soeurette 1987 inc. de décider où elle devra faire broder. L'école désire maintenir des vêtements brodés.

Les gens font l'unanimité sur les éléments mentionnés ci hauts.

**Prochaine
rencontre**

La prochaine rencontre aura lieu le 7 décembre à 19h30

**Levée de
l'assemblée**

Madame Josée Fortin propose la levée de l'assemblée. Il est 20h30

CE-303-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Sonia Lemay,

QUE l'assemblée soit levée.

Adoptée

André Bilodeau, directeur

Josée Dubé, présidente

